



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

FORMULAIRE DE RÉSERVATION D'UNE SALLE MUNICIPALE PAR DES PARTICULIERS

**À RETOURNER DUMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ ACCOMPAGNÉ DES DOCUMENTS DEMANDES EN PAGE SUIVANTE
AU PLUS TARD UN MOIS AVANT LA DATE DE RÉSERVATION**

Le tarif appliqué est celui en vigueur au jour de l'occupation

Cf : délibération annuelle du Conseil municipal révisant les tarifs et modalités de mise à disposition de salles municipales
et arrêtés du Maire portant règlement intérieur des salles municipales

DEMANDEUR (les personnes physiques doivent obligatoirement communiquer leur identité)

NOM et PRENOM : Madame, Mademoiselle, Monsieur (rayer la mention inutile)

.....
.....
.....

ADRESSE :

COURRIEL :@.....

TELEPHONE : FAX :

RESERVATION :

DATE(S) DE LA RESERVATION :

SALLE A RESERVER:

Salle des Fougères Salle du Parchamp Foyer de la salle des Fêtes

RdC Marie Walewska 1^{er} étage Marie Walewska

HORAIRES :

Montage/Installation : de à
Manifestation : de à
Démontage/Rangement : de à

Maison Marie Walewska

À ne remplir que lorsque le réservataire occupe 2 salles du même bâtiment

AUTRE SALLE :

HORAIRES : Montage/Installation : de à
Manifestation : de à
Démontage/Rangement : de à



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

OBJET DE LA RESERVATION:

DESCRIPTIF SOMMAIRE OBLIGATOIRE DE LA MANIFESTATION :

.....
.....
.....
.....

NOMBRE DE PARTICIPANTS PREVUS :

IMPORTANT

PIÈCES OBLIGATOIRES À PRODUIRE POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE :

- Attestation d'assurance responsabilité civile et risques locatifs.
 - Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à la date de la réservation
- Le demandeur doit vérifier auprès de son assureur qu'il est bien garanti pour les locations temporaires.

Les tarifs de location sont fixés par délibération du conseil municipal et révisés chaque année.

*Toute réservation non annulée ou dont la date est modifiée **moins de 15 jours** avant la date d'occupation fera l'objet d'une facturation correspondant aux horaires réservés initialement. Les horaires peuvent être modifiés jusqu'à 48 heures maximum avant la date de la manifestation.*

La mise à disposition du matériel technique (autre que celui inclus dans les salles) demandé par l'utilisateur sera facturée conformément au barème fixé par la délibération du Conseil Municipal.

FAIT à

le

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle à utiliser.

Nom et Prénom du demandeur (obligatoire) :

**Signature du demandeur
(obligatoire si retourné par courrier ou fax)**